



INTENCIAL

PATRIMOINE

■ GROUPE APICIL

CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

Au 01 OCTOBRE 2023

Ce document a pour but de présenter les conditions applicables aux principales opérations bancaires, réalisées dans le cadre des comptes (titres et espèces) détenus par des personnes physiques et des personnes morales auprès de GRESHAM Banque.

Il ne peut indiquer de façon détaillée l'intégralité des prestations assurées ; c'est pourquoi GRESHAM Banque se tient à la disposition de sa clientèle pour lui apporter tout renseignement complémentaire.

Toutes les conditions applicables s'entendent TVA incluse (au taux de 20 %).

(Taux en vigueur au 01 octobre 2023)

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	GRATUIT Hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N.D.
Tenue de compte - Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN - Frais de compte inactif - Retour courrier non distribué	Gratuit 30 € / an 10 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	N.D.
Retrait d'espèce (cas de retrait en euro dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	N.D.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	N.D.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	20 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs (liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

N.D. : non disponible.

CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES AU 01 OCTOBRE 2023

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

1.1 Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte CTO, PEA, PEA-PME	Gratuit
Clôture de compte-titres	Gratuit
Clôture de PEA, de PEA PME	80 €
Ouverture de dossier de succession, ou de donation-partage	200 €

1.2 Relevés de compte

Relevé de compte espèce et relevé de portefeuille-titres mensuel par internet	Gratuit
Facturation des duplicatas (sous format papier et/ou numérique - fichier PDF)	15 €

1.3 Tenue de compte

Changement d'adresse, délivrance de RIB et IBAN	Gratuit
Frais de compte inactif (compte sans mouvement à l'initiative du client)	30 €/an
Retour courrier non distribué	10 €
Coût des dépôts espèces (en cas de taux négatif)	Taux de facilité de dépôt BCE dès 5000€ et 30 jours

1.4 Services

Nantissement pour établissement tiers	100 €
Emission d'une lettre de circularisation	50 €
Frais de dossier pour opérations diverses	Consultez votre Conseiller
Autres services	Consultez votre Conseiller (accord préalable sur devis)

2. Banque à distance

Abonnement permettant la visualisation des comptes espèces (solde et mouvements) et des portefeuilles de titres (lignes d'investissement valorisées et mouvements)	Gratuit (hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique)
--	--

3. Opérations espèces

3.1 Virements

Virement reçu de France ou de l'étranger	Gratuit
Virements émis (France ou SEPA), ponctuel ou permanent, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct	Gratuit
Virement émis vers l'étranger (hors SEPA)	20 €
Virement SWIFT	20 €
Virement interne compte à compte	Gratuit

3.2 Prélèvements / TIP

Mise en place ou révocation de prélèvement émis, frais par opération	Gratuit
--	----------------

3.3 Chèques

Remise de chèques (alimentation de votre compte)	Gratuit
--	----------------

4. Irrégularités et incidents

4.1 Commission d'intervention	20 €
--------------------------------------	-------------

4.2 Opérations particulières

Lettre de rappel pour régularisation	25 €
Saisie administrative à tiers détenteur	10% plafonné¹ à 100€
Autres types de saisie	200 €

4.3 Incidents de paiement

Rejet de chèque sans provision	D'un montant inférieur ou égal à 50 €	30 €
	D'un montant supérieur à 50 €	50 €
<i>Facturés une seule fois pour les chèques présentés et rejetés à plusieurs reprises dans les 30 jours suivant le premier rejet.</i>		
Opposition sur prélèvement émis		25€
Rejet sur prélèvement reçu		20€

4.4 Découvert non autorisé

Agios	€STR² + 7 %
-------	-------------------------------

¹ plafonné à 10 % de la somme réclamée pour une opposition administrative

² « taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro » (Banque De France)

5. Épargne et placements financiers

5.1 Frais sur transactions sur OPC¹

Droits d'entrée maximum	Voir notice ou prospectus du fonds
Droits d'entrée sur fonds de la sélection GRESHAM Banque	Consultez votre Conseiller
Commission forfaitaire (inclus dans les droits d'entrée)	0,50 % (minimum 15 € hors compte PEA et PEA-PME)
Instruction de mise en place Stop Loss, Stop Win (par valeur)	0,25 %

5.2 Rétrocessions annuelles sur frais de gestion

Rétrocessions versées à GRESHAM Banque au 01 octobre 2023 dans le cadre de la distribution des OPC de la sélection GRESHAM Banque

Une rétrocession, déjà incluse dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion, dont le taux annuel est compris entre 0,02% et 1,50 % de l'actif net de l'OPC selon la catégorie de ce dernier, pourra être versée à GRESHAM Banque dans le cadre de la distribution des OPC.

* Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir, sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des OPC.

Catégorie AMF	Minimum	Montant minimum pour 100 000 €	Maximum	Montant maximum pour 100 000 €
Actions françaises	0,20 %	200 €	1,50 %	1500 €
Actions des pays de la zone euro	0,44 %	440 €	1,35%	1350 €
Actions des pays de l'Union européenne	0,30 %	300 €	1,50 %	1500 €
Actions internationales	0,30 %	300 €	1,50 %	1500 €
Obligations et autres titres de créance libellés en euros	0,10 %	100 €	1,25 %	1250 €
Obligations et autres titres de créance internationaux	0,20 %	200 €	1,25 %	1250 €
Monétaires court terme	0,02 %	20 €	0,209 %	209 €
Fonds à formule	0,67 %	670 €	1,29 %	1290 €
Diversifiés	0,16 %	160 €	1,35 %	1350 €

5.3 Titres de créance structurés

Rémunérations perçues par GRESHAM Banque dans le cadre de la distribution de titres de créance structurés au 01 octobre 2023.

Une rémunération dont le taux annuel est compris entre 0,20 % et 0,70 % (entre 200€ et 700€ pour 100 000€) pourra être versée à GRESHAM Banque par l'agent placeur dans le cadre de la distribution de titres de créance structurés.

Conformément à la réglementation en vigueur, les investisseurs pourront recevoir sur simple demande, des précisions sur ces rémunérations. Ces taux sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des marchés et des OPC.

5.4 Bourse

Commissions de Bourse France	Compte-titres ordinaire : 0,95 % avec un minimum de 15 € (950€ pour 100 000€)
	Compte PEA ou PEA-PME : 0,50% par canal numérique (500€ pour 100 000€) 0,95% par tout autre canal (950 € pour 100 000€)
Commissions de Bourse Etranger *	Compte-titres ordinaire : 0,95 % avec un minimum de 15 € (950 € pour 100 000 €)
	Compte PEA ou PEA-PME : 0,50 % par canal numérique (500 € pour 100 000€) 1,20 % par tout autre canal (1200 € pour 100 000€)

* États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Italie

Frais hors bourse	Titres non cotés, produits structurés ...	Compte-titres : taux variable avec un minimum de 80 € par ordre Compte PEA ou PEA-PME : 1,20 % plafonné à 80 €
--------------------------	---	---

5.5 Opérations sur titres

Aucune commission n'est prélevée sur les opérations sur titre (coupons, souscription, attribution, échange, remboursement)

5.6 Droits de garde

Comptes-titres ordinaire ²	0,15 % par trimestre (30 € minimum) (150 € pour 100 000 €). Tout trimestre commencé est dû.
Comptes PEA et PEA-PME	0,40 % par an (400 € pour 100 000 €) + 5 € par ligne ou 25 € par ligne pour les titres non cotés

5.7 Transferts de titres

Frais de transfert sortant	Titres Français	15 € par ligne de titres (maximum de 150 € par transfert pour les comptes PEA ou PEA-PME)
	Titres étrangers	30 € par ligne de titres (sauf PEA ou PEA-PME : 15 € par ligne avec un maximum de 150 € par transfert)

¹ OPC : Organisme de Placement Collectif (SICAV ou FCP)

² Tout trimestre commencé est dû

Résoudre un litige

Le Service Clientèle est à la disposition du Client pour répondre à toute demande d'information et traiter les éventuelles réclamations.

En premier recours, nous vous remercions de bien vouloir soumettre votre demande directement à votre interlocuteur habituel, dont les coordonnées de contact sont rappelées sur toutes nos correspondances.

Vous estimez que la première réponse apportée par votre Conseil habituel est insatisfaisante. Dans ce cas, vous pouvez nous adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : reclamation@gresham-banque.fr

Si la réponse apportée ne donne pas satisfaction au Client, celui-ci peut s'adresser par courrier à la Direction juridique de GRESHAM Banque : GRESHAM Banque, 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris CEDEX 08

Par ailleurs, conformément à l'article L. 316-1 du Code Monétaire et Financier, après épuisement des recours internes au sein de GRESHAM Banque, le Médiateur peut être saisi :

Si le litige concerne une opération de banque : par formulaire (<https://www.lemediateur.fbf.fr/saisine>) ou à l'adresse suivante :

**Médiateur auprès de la FBF
BP151
75422
PARIS Cedex 09**

Si le litige concerne une opération sur les marchés financiers : à l'adresse suivante

**Monsieur le Médiateur de l'AMF
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02**

BQ23/FCR0060

**GRESHAM Banque
20 rue de la Baume – CS10020 -75383 Paris Cedex 08
www.gresham.fr**